Document généré le 23 juin 2025 16:02

Recherches sociographiques

Note sur le pouvoir économique

Roland Parenteau

Volume 7, numéro 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI : https://id.erudit.org/iderudit/055301ar
DOI : https://doi.org/10.7202/055301ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Parenteau, R. (1966). Note sur le pouvoir économique. *Recherches sociographiques*, *7*(1-2), 84–86. https://doi.org/10.7202/055301ar

Résumé de l'article

Note sur le pouvoir économique

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

NOTE SUR LE POUVOIR ÉCONOMIQUE

Le propre du pouvoir économique, par rapport au pouvoir politique ou au pouvoir religieux, est de ne pas être concentré en une institution ou en des personnes facilement identifiables, mais de se ramifier au contraire en d'innombrables centres de décision d'importance très variable.

N'est-ce-pas d'ailleurs un abus de langage que de parler de « pouvoir économique » ? Théoriquement, dans une société d'inspiration libérale, celui-ci n'existe pas, puisque les décisions économiques sont prises par une multitude d'agents aux intérêts divergents sinon contradictoires. En conséquence, non seulement aucun agent n'est officiellement investi de ce pouvoir, mais on peut même se demander si effectivement il se trouve, dans une société complexe comme la nôtre, un groupe suffisamment cohérent et puissant pour exercer une action vraiment déterminante. Cela supposerait au préalable, à la fois une identité d'intérêts et une volonté irrévocable de domination d'un groupe social important. Trouvons-nous ces conditions remplies dans la société d'aujourd'hui ?

On sait bien que l'imagerie populaire, encouragée en cela par certains idéologues qui se croient encore au XIX^e^ siècle, fait une place de choix au pouvoir économique auquel elle attribue une puissance — d'ailleurs invariablement maléfique — d'autant plus considérable qu'il est insaisissable. De là les nombreux mythes des « 200 familles », de « la rue Saint-Jacques », de « la finance internationale », etc.

Il ne s'agit aucunement de nier l'existence de certains intérêts économiques puissants, ni de contester la formation de coalition d'intérêts, encore moins de s'imaginer qu'ils ne cherchent pas à influencer le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Mais on exagère souvent l'influence de ce pouvoir, faute de réussir à en identifier facilement les titulaires et à connaître parfaitement ses moyens d'actions.

Il faut se rapporter à la distinction établie par Gérald Fortin à ce colloque entre deux modalités d'exercice de pouvoir : celle qui consiste à prendre des décisions et celle qui consiste à influencer ceux qui prennent des décisions.[1]

Il est évident que le pouvoir économique s'exerce des deux manières. Par exemple, les chefs d'entreprises, incontestablement titulaires de ce pouvoir, prennent de nombreuses décisions en matière d'embauchage, d'investissement, de prix. Celles-ci sont cependant, en général, incoordonnées. Elles s'ajustent sur des marchés, puisqu'elles ne procèdent pas de centres de décision unifiés et ne concernent que des patrimoines particuliers. Elles auront toutefois une portée sociale, elles dépasseront le seuil significatif, si le patrimoine en question est vraiment important ou s'il y a collusion entre les titulaires du pouvoir ; c'est le cas de certaines entreprises monopolistiques, des cartels ou des complexes gigantesques soumis à une autorité unique.

Mais c'est surtout contre la deuxième modalité d'exercice du pouvoir qu'on en a. Beaucoup de gens sont convaincus de l'existence d'une sorte de conspiration permanente des milieux d'affaires, grâce à laquelle on réussirait à infléchir constamment les décisions du pouvoir politique et, qui plus est, dans un sens toujours défavorable à l'intérêt général. Sans

[1] Voir *infra* le chapitre *Transformation des structures du pouvoir.*

nier encore une fois l'existence de telles pressions émanant des milieux économiques, il convient d'examiner plus attentivement la question, de se demander d'où viennent ces pressions, si elles sont toujours opposées à l'intérêt général, si, enfin, elles se révèlent irrésistibles. Il s'agit, en d'autres termes, d'identifier correctement le « pouvoir économique », démarche indispensable pour tout homme soucieux d'exercer une action efficace, qui ne se contente donc pas de donner des coups d'épée dans l'eau.

Premièrement, le pouvoir économique, au milieu du XX^e siècle, ne s'identifie pas uniquement à la classe des chefs d'entreprises ni au milieu dit des capitalistes. Ces agents économiques, autrefois à peu près les seuls titulaires du pouvoir économique (et pourrait-on dire du pouvoir tout court, à cause de la faiblesse du pouvoir politique) doivent désormais le partager avec d'autres agents non moins puissants, notamment l'État et le syndicalisme ouvrier. La puissance de ce dernier est même devenue dans certains cas tellement prépondérante qu'elle réussit à renverser la balance du pouvoir. L'influence syndicale s'exerce d'ailleurs à la fois directement sur le plan des négociations collectives, mais aussi indirectement par la menace constante de réaction publique contre les initiatives patronales jugées nocives.

Deuxièmement, dans la mesure où, malgré tout, le pouvoir économique réside largement chez les dirigeants d'entreprises, il serait faux de croire que ceux-ci constituent un bloc homogène. En fait, le milieu est composé d'une multiplicité d'intérêts disparates, voire concurrents, ce qui enlève évidemment beaucoup de cohésion aux démarches et pressions entreprises auprès des pouvoirs publics. On est donc loin du monolithe, fruit de l'imagination populaire. En conséquence, les divergences d'intérêt constituent un élément d'équilibre, puisque le pouvoir politique, au lieu de céder à une pression unique et quasi irrésistible, est en mesure de faire un choix, voire de servir d'arbitre.

Ajoutons un autre facteur de discordance du côté des entreprises, venant du divorce entre la propriété et la gestion et ayant conduit à l'apparition d'une nouvelle classe de chefs, les administrateurs professionnels, dont les intérêts et les aspirations sont fort différents de ceux des détenteurs de capitaux.

Troisièmement, les pressions de groupes d'intérêts particuliers ne sont pas forcément incompatibles avec l'intérêt général. Les revendications salariales des syndicats, les pressions des agriculteurs sur les pouvoirs publics, relèvent incontestablement du droit de ces groupes d'exercer, d'une certaine façon, un pouvoir économique. Ainsi en est-il des entreprises. Ce qui est intolérable, c'est que les pressions viennent d'un seul groupe, ou qu'elles ne se manifestent jamais ouvertement, ou que les détenteurs du pouvoir politique ne soient pas équipés intellectuellement pour discerner la compatibilité ou l'incompatibilité de telles revendications avec l'intérêt général.

C'est faire de l'angélisme que de croire que, dans une démocratie, le pouvoir politique échappera à toute pression de groupes intéressés. Le meilleur régime à cet égard est celui qui canalise ces revendications divergentes à travers des mécanismes officiels de consultation, eux-mêmes branchés sur un organisme de planification.

Quatrièmement, les points d'appui réels du pouvoir se déplacent dans le temps, les groupes d'influence prédominants changeant en fonction de la

conjoncture économique ou politique, selon l'évolution des idéologies, etc. Le rapport des forces se modifie sans cesse dans la société, de sorte que tous les groupes sociaux peuvent disposer à tour de rôle d'un pouvoir économique non négligeable.

Le fait le plus patent à cet égard est l'émergence d'un rôle actif de l'État en matière économique. Celui-ci est amené à prendre lui-même des décisions de plus en plus significatives, en se substituant dans certains cas à l'initiative privée, en prenant, dans d'autres cas, des décisions d'investissement lourdes de conséquences pour l'orientation de la production et l'implantation industrielle, en édictant enfin des politiques qui s'inspirent d'une volonté planificatrice de plus en plus accusée.

Le rôle économique de l'État, sa capacité d'échapper aux pressions trop insistantes de groupes privés d'intérêt sont d'ailleurs reliés de très près à l'avènement des technocrates. Ceux-ci apportent incontestablement une note nouvelle dans les décisions politiques, au point même de faire naître la crainte d'une domination abusive.

Il serait vain, dangereux, et en tous cas prématuré, de craindre la domination des technocrates dans le Québec. Ils ne disposent pas véritablement du pouvoir de décision. Leurs orientations et leurs recommandations ne passent pas comme une lettre à la poste. Elles traversent le filtre politique du Cabinet, ce qui est normal et désirable. En revanche, le groupe de technocrates constitue une protection supplémentaire, à côté des groupes de pression, pour le fonctionnement de la démocratie.

Les décisions politiques apparaissent à cet égard comme le résultat d'une interaction de forces d'origine et de compétence diverses, les unes se manifestant ouvertement, les autres clandestinement, mais non moins efficaces les unes que les autres.

On est loin, comme on le voit, de la conception rudimentaire d'un pouvoir économique homogène, uniquement privé et secret, d'une toute-puissance irrésistible et d'un égoïsme impénitent. Faute d'avoir dans le passé consacré suffisamment de temps à identifier correctement le pouvoir économique, certains mouvements idéologiques d'importation, se complaisant davantage dans les réminiscences littéraires et la connaissance des expériences étrangères que dans l'examen de la réalité canadienne, n'ont pas joué le rôle novateur qu'on était en droit d'attendre d'eux.

L'évolution de la société canadienne a-t-elle d'ailleurs été suffisamment marquée, et cela, à toutes les époques, celle du libéralisme comme celle du socialisme, par le souci d'adapter constamment les idéologies étrangères aux réalités indigènes ? Le prétendre serait manifester une ignorance inexcusable de l'histoire.

Roland PARENTEAU

Conseil d'orientation économique du Québec.